ACADÉMIE
DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle ressources humaines
Direction des personnels enseignants

Procédure préparatoire au reclassement des personnels stagiaires durant l'année 2026-2027 après réussite au concours

Destinataires :
A l'attention des professeurs stagiaires (certifiés, PLP, EPS, CPE et agrégés)
S/c Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Références :
Décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951 modifié et statuts particuliers modifié par décret n° 2023-729 du 7 août 2023 modifiant les conditions de classement du personnel enseignant, d'éducation et psychologue de l'éducation nationale relevant du ministre de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Céline JUIN, cheffe de service des actes collectifs
Courriel : ce.sgpe.actes-collectifs@ac-nice.fr

Les documents ci-joints sont destinés à la prise en compte de votre ancienneté de service lors du reclassement qui interviendra au cours de votre année de stage.
Attention : une lecture attentive de **l'intégralité du dossier de reclassement** est préconisée dans la mesure où vous pouvez relever de différentes situations.

NB : L'étude du dossier sera effectuée selon la législation en vigueur au 01/09/2026.

- Les stagiaires n'ayant pas de services antérieurs à faire valoir voudront bien porter **la mention « RAS »** sur la page « Services – emplois susceptibles d'être retenus » et **retourner impérativement le dossier**.

- Sont dispensés de la production du dossier de reclassement : les stagiaires en renouvellement ou prolongation de stage (déjà reclassés).

- Un arrêté de reclassement ainsi qu'une feuille de classement vous seront adressés par mail. L'accusé de réception joint à ces documents devra obligatoirement nous être retourné.

Le dossier de reclassement, complété de manière **chronologique**, accompagné de l'ensemble des **pièces justificatives** doit être transmis par voie postale **avant le mercredi 30 septembre 2026** (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat de Nice – DPE – Service des Actes Collectifs
53, avenue Cap de Croix
06181 NICE CEDEX 2

A la réception de votre dossier par nos services, un mail d'accusé de réception vous sera transmis.

A Nice, le 30 juin 2026

La rectrice de l'académie de Nice

Natacha CHICOT

SIGNE